



ATTESTATION DE PUBLICATION

Bonjour,

Votre demande de publication de l'annonce légale a bien été prise en compte au journal Vosges Matin sous la référence : 243298200

Zone de parution : Vosges (88)

Date de parution : 10/02/2021

Votre attestation :

KGC Strategic

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marilyn MONNIER-HELD, notaire à HAUTS DE BIENNE (Jura) le 6 février 2021, il a été constitué la société :

Dénomination : KGC STRATEGIC

Forme : société civile

Siège social : 32, rue des fontaines 88490 LE BEULAY

Objet : achat, location, vente de biens immobiliers

Capital social : 2.000,00 €

Montant des apports en numéraire : 2.000,00 €

Montant des apports en nature : 12.000,00 €

Durée de la société : 99 ans

Gérant : Mr LALANDRE Thierry 255 rue du Clos Capperony
39220 LES ROUSSES

Cession de parts et agrément : Les parts sont librement cessibles entre associés, ascendants et descendants et ne peuvent être cédées à des tiers qu'avec le consentement des associés. L'agrément est de la compétence de l'AGO et les décisions sont prises à la majorité au moins des voix attachées aux parts sociales administratives (PSA).
Immatriculation au RCS d'ÉPINAL.

243298200

Contact : tél. 0809 100 167 mail : legalesERV@ebraservices.fr

Marchés publics et privés

Vie des sociétés

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

Constitutions de sociétés

VILLE DE GOLBEY

Avis d'appel public à la concurrence

- 1 - Identification de l'organisme qui passe le marché :** Ville de GOLBEY 2, rue de l'Hôtel de Ville - 88190 Golbey
- 2 - Pouvoir adjudicateur :** M. le Maire de Golbey 2, rue de l'Hôtel de Ville - 88190 Golbey Tél : 03.29.31.23.33 Fax : 03.29.31.29.52
- 3 - Procédure de passation :** Marché de TRAVAUX passé selon une procédure adaptée en application de l'article L2123-1 et R.2123-4 du Code de la Commande Publique
- 4 - Objet du marché et caractéristiques principales :** Eclairage public 2021
LOT UNIQUE
Fournitures et poses de luminaires led et appareillages nécessaire au bon fonctionnement de l'éclairage public
- 5 - Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation avec pour pondération :
- Prix des prestations (60%)
- Valeur technique (40%)
- 6 - Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :** Articles 86 à 111 du code des marchés publics
Comptable assignataire : Monsieur le Trésorier Principal en poste à la trésorerie d'Epinal-Poincaré.
Délai global de paiement : 30 jours, selon les modalités de l'article 98 du C.M.P.
Modalités de financement : financement sur fonds propres du budget de la Ville de Golbey.
- 7 - Retrait des dossiers de consultation :** Téléchargeables gratuitement sur <http://www.e-marchespublics.com>
- 8 - Date limite de remise des offres :** 8 Mars 2021 à 16h00
- 9 - Date d'envoi de l'avis à la publication :** Le 8 Février 2021

243451700

COMMUNE DE GOLBEY

Avis d'appel public à la concurrence

- 1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LA MARCHÉ**
Ville de GOLBEY
2, rue de l'hôtel de ville - 88190 Golbey
- 2. POUVOIR ADJUDICATEUR**
M. le Maire de Golbey
2, rue de l'hôtel de ville - 88190 Golbey
Tél : 03.29.31.23.33
Fax : 03.29.31.29.52
- 3. PROCÉDURE DE PASSATION**
Marché de TRAVAUX passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.
- 4. OBJET DU MARCHÉ ET CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES**
3 LOTS
Lot 1 : FAUX PLAFONDS - ISOLATION - ÉCOLE BOSQUETS
Réalisation de faux plafonds isolés
Lot 2 : FAUX PLAFONDS - ISOLATION - ÉCOLE LOUVROIE
Réalisation de faux plafonds isolés
Lot 3 : ISOLATION THERMIQUE EXTERIEURE - ÉCOLE BOSQUETS
Réalisation d'une ITE et d'un enduit taloché
- 5. CRITÈRES D'ATTRIBUTION**
Les entreprises adjudicatrices des lots 1, 2 et 3 seront obligatoirement différentes
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation avec pour pondération :
- Prix des prestations (60%)
- Valeur technique (40%)
- 6. MODALITÉS ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT ET/OU RÉFÉRENCES AUX TEXTES QUI LES RÉGLEMENTENT :**
Articles 86 à 111 du code des marchés publics Comptable assignataire : monsieur le trésorier principal en poste à la trésorerie d'Epinal-Poincaré.
Délai global de paiement : 30 jours, selon les modalités de l'article 98 du C.M.P. Modalités de financement : financement sur fonds propres du budget de la Ville de Golbey.
- 7. RETRAIT DES DOSSIERS DE CONSULTATION**
Téléchargeables gratuitement sur <http://www.xmarches.fr>
Référence 2021 - 265
- 8. DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES**
5 mars 2021 à 12h00
- 9. DATE D'ENVOI DE L'AVIS À LA PUBLICATION**
5 février 2021

243286900

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marilyn MONNIER-HELD, notaire à HAUTS DE BIENNE (Jura) le 6 février 2021, il a été constitué la société :
Dénomination : KGC STRATEGIC
Forme : société civile
Siège social : 32, rue des fontaines 88490 LE BEULAY
Objet : achat, location, vente de biens immobiliers
Capital social : 2.000,00 €
Montant des apports en numéraire : 2.000,00 €
Montant des apports en nature : 12.000,00 €
Durée de la société : 99 ans
Gérant : Mr LALANDRE Thierry 255 rue du Clos Capperony 39220 LES ROUSSES
Cession de parts et agrément : Les parts sont librement cessibles entre associés, ascendants et descendants et ne peuvent être cédées à des tiers qu'avec le consentement des associés. L'agrément est de la compétence de l'AGO et les décisions sont prises à la majorité au moins des voix attachées aux parts sociales administratives (PSA). Immatriculation au RCS d'ÉPINAL.

243298200

CREA FABULA

Il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : CREA FABULA
Capital : 1000 €
Siège social : 8, rue Marie Curie Gratin 88100 Saint Dié des Vosges
Objet : l'accompagnement de porteurs de projets en matière de création, reprise ou cession d'entreprises et autres organisations, d'audits, de stratégie de développement, de réalisation de plans d'affaires et de plans de financement prévisionnels, d'études de marché, de recherche de financements publics et privés, de communication interne ou externe, de marketing et politique commerciale, de ressources humaines, de recherche et de placement de personnel, d'assistance organisationnelle aux entreprises et autres organisations de type associations et autres activités connexes ; la dispense de formations professionnelles en tant qu'organisme de formation ou intervenant pour les entreprises et autres organisations ou individus et autres activités connexes ; la réalisation et production audiovisuelle pour particuliers, entreprises et autres organisations.
Durée : 99 ans.
Président : Mme Urbes Christine demeurant 8, rue Marie Curie Gratin 88100 Saint Dié des Vosges
Directeur général : M. Urbes Jean Marc, demeurant 8, rue Marie Curie Gratin 88100 Saint Dié des Vosges
Les actions se transmettent librement entre actionnaires. Toute cession d'actions, même entre actionnaires, est soumise au respect du droit de préférence conféré aux actionnaires. Chaque action donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives et assemblées générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société. RCS Epinal

242682900

Avis publics

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES VOSGES CENTRALES

Avis d'enquête publique sur le projet de la deuxième révision du schéma de cohérence territoriale des Vosges Centrales

Par arrêté n° 2021-1, le Président du Syndicat Mixte du SCOT des Vosges Centrales a ordonné l'ouverture d'une enquête publique prévue en novembre 2020 et reportée, portant sur le projet de SCOT révisé des Vosges Centrales, arrêté le 27 janvier 2020. **L'enquête se déroulera du 1 mars au 1 avril 2021 inclus, durant 32 jours consécutifs.**
Le SCOT est un document d'urbanisme fixant les objectifs et les orientations en matière d'aménagement et de développement du territoire, avec lesquels devront être compatibles les documents d'urbanisme. Il sert aussi de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles intercommunales traitant, notamment de l'organisation de l'espace, de l'habitat, de la mobilité, de l'aménagement commercial et de l'environnement.
Une première révision a été conduite et approuvée en 2019 sur un périmètre qui a été étendu à 34 nouvelles communes. Considérant la nécessité de couvrir l'ensemble du périmètre actuel du SCOT des Vosges Centrales, des orientations et des objectifs fixés lors la première révision,

le Comité Syndical a décidé le 29 avril 2019 d'engager une seconde révision intégrant les 34 nouvelles communes de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire (secteur de Mirecourt) et de la Communauté d'Agglomération d'Epinal :
- Pour la Communauté d'Agglomération d'Epinal : Dompierre, Padoux et Sercoeur,
- Pour la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire : Ambacourt, Baudricourt, Biécourt, Blemerey, Boulaincourt, Chauffecourt, Chef Haut, Dombasle en Xaintois, Domvallier, Frenelle la Grande, Frenelle la Petite, Hymont, Juvaincourt, Madecourt, Mattaincourt, Mazrot, Mirecourt, Oëlleville, Poussay, Puzieux, Ramecourt, Rancourt, Remicourt, Repel, Rouvres en Xaintois, Saint Prancher, Thiraucourt, Totainville, Valleroy aux Saules, Villers, Vroville.

Les principales orientations de ce projet de SCOT révisé, définies dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et déclinées dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) sont les suivantes :
- La révision de toute la cartographie pour l'adapter au nouveau périmètre,
- Le classement de Mirecourt en pôle relais urbain et en pôle d'échange multimodal relais,
- La révision des objectifs quantitatifs d'offre en logements entre 2014 et 2030,
- L'extension du Secteur d'habitat de Dompaire à l'ensemble de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire,
- La révision des objectifs de consommation foncière à vocation économique entre 2014 et 2030,
- La révision des objectifs globaux de consommation foncière,
- L'identification des pôles commerciaux dans le DAAC pour les 34 nouvelles communes,
- L'extension de la trame verte et bleue et du Système vert sur l'ensemble de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire,
- Le rajout d'un objectif pour limiter l'impact de la pollution lumineuse,
- La détermination des axes à garder dégagés de construction,
- Un complément sur le risque de glissement de terrain avec sa cartographie des zones à risque.
Cette seconde révision a aussi pour objectif de compléter les orientations et les objectifs du SCOT notamment pour prendre en compte les remarques du contrôle de légalité émises lors de la première révision approuvée. Le projet de révision du SCOT des Vosges Centrales a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Cette évaluation et son résumé non technique figurent dans le rapport de présentation du dossier soumis à enquête. En vertu de l'article L104-6 du code de l'urbanisme, le projet de SCOT révisé a été transmis à l'Autorité Environnementale dont l'avis figure dans le dossier d'enquête publique. Au terme de l'enquête, le projet de SCOT révisé éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, pourra être approuvé par le Comité Syndical du SCOT des Vosges Centrales.
Le Président du Tribunal Administratif de Nancy a désigné M. Patrick LANG en qualité de Commissaire enquêteur par ordonnance du 9 octobre 2020

Lieux de consultations du dossier d'enquête publique et registres des observations : Le siège de l'enquête est fixé au siège du Syndicat Mixte du SCOT des Vosges Centrales. Le dossier d'enquête publique comprend le projet de SCOT arrêté (y compris l'évaluation environnementale figurant dans le rapport de présentation), les avis des personnes publiques et autorités associées consultées dans le cadre de la procédure dont l'avis de l'autorité environnementale, le bilan de la concertation, ainsi que les mentions des textes qui régissent l'enquête publique et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au schéma.
Pendant toute l'enquête publique, le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site Internet www.scot-vosges-centrales.fr dans les lieux suivants aux jours et heures habituels d'ouverture de ces lieux du lundi au vendredi :

- **Le siège du Syndicat Mixte du SCOT des Vosges Centrales,** 9 Rue Colonel Demange, 88190 Golbey, (de 9h à 12h et de 14h à 17h), Tel : 03 29 32 47 96
 - **Les sièges des EPCI :** De la Communauté d'Agglomération d'Epinal : 4, Rue Louis Meyer, 88190 Golbey de 9h à 12h et de 14h à 17h, Tel : 03 29 37 54 60 ; Et de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire : 32, Rue Général Leclerc, à 88500 Mirecourt, de 8h15 à 12h et de 14h à 17h30, tel : 03 29 37 88 01
 - La mairie de Xertigny, 1 le Château à 88220 Xertigny (de 8h à 12h et de 14h à 17h30 et le samedi de 9h à 12h), Tel : 03 29 30 10 34
- Le dossier d'enquête publique peut être consulté dans ces lieux sur support papier et sur un poste informatique. Toute personne peut obtenir à sa demande auprès du Syndicat Mixte et à ses frais le dossier d'Enquête Publique. Les consultations devront être menées avec les mesures de protection relatives à la santé publique des personnes en période d'urgence sanitaire (port du masque, gants, gel, respect des distances de sécurité). Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions directement sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur aux lieux précités de consultation ou bien les adresser par écrit à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur :
- Soit par voie postale au Syndicat du SCOT des Vosges Centrales, 9 Rue Colonel Demange, 88190 Golbey,
- Soit à l'adresse électronique suivante : enquete.publique@scot-vosges-centrales.fr

Les observations du public, adressées à Monsieur le Commissaire enquêteur par courrier postal ou électronique, portant sur le projet de SCOT des Vosges Centrales révisé seront tenues à la disposition du public pendant la durée de l'Enquête Publique dans les locaux du Syndicat mixte du SCOT.

Lieux de permanence de l'enquête publique : Le Commissaire enquêteur se tiendra également à la disposition du public pour recevoir les observations sur le projet de SCOT révisé lors des permanences suivantes aux dates et lieux suivants :
- Le siège du Syndicat Mixte : **le lundi 1er mars 2021 de 10h00 à 12h00.**
- Le siège de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire : **le mercredi 10 mars de 9h30 à 12h00.**
- Le siège la Communauté d'Agglomération d'Epinal : **le jeudi 18 mars 2021 de 14h00 à 16h00.**
- La mairie de Xertigny, **le mercredi 24 mars 2021 de 15h00 à 17h00.**
- Le siège de la Communauté de Communes Mirecourt Dompaire : **le jeudi 1er avril 2021 de 14h30 à 17h00.**
Le public pourra consulter ce rapport et les conclusions du rapport dans les locaux du Syndicat Mixte 9, Rue Colonel Demange, 88190 GOLBEY et sur le site Internet www.scot-vosges-centrales.fr pendant une durée de 1 an.

242429400



Annonces légales et judiciaires

Vie des sociétés, appels d'offres, avis d'attribution, enquêtes publiques, etc.

Envoyer votre texte par mail : legalesERV@ebraservices.fr

Contact : 0 809 100 167. Devis gratuit immédiat


